DLP 27-3-79089487

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION *"des Pays de la Loire"*

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX

Téléphone n° 66.21.32 Poste 571

Régisseur des recettes DDA
C. C. P. 8604-02 Nantes

N° 534 AD

Imprimerie de la Station d'Angers . Directeur-Gérant. M. JOURNET

BULLETIN N° 152 DE MARS 1979 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

TRAITEMENTS INSECTICIDES ET ACARICIDES, ET PROTECTION DES ABEILLES

Le rôle pollinisateur des abeilles est de mieux en mieux connu ; dans notre région, ce rôle est particulièrement important dans les cultures fruitières et oléagineuses. L'attention des agriculteurs utilisant des insecticides et des acaricides est donc spécialement attirée sur les points suivants :

1°) L'emploi de substances réputées toxiques pour les abeilles est interdit durant toute la période de floraison des arbres fruitiers et de celle de toute plante visitée par ces abeilles.

De plus, lorsque des plantes méllifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu des cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Enfin, il est rappelé que lors des traitements, toutes précautions doivent être prises pour éviter l'entrainement des produits, particulièrement vers les cultures, qui, d'après la règlementation en vigueur, ne doivent pas, au même moment, être traitées avec le produit utilisé, ainsi que vers les ruches et les ruchers déclarés.

Cette année, ces précautions devront être scrupuleusement respectées dans les cultures fruitières, du fait de la rareté des cultures de colza.

Des informations complémentaires sur ce sujet seront données dans un prochain bulletin.

2°) La vente et l'utilisation de la spécialité Penncap, à base de parathion méthyl, en formulation micro-en-capsulée a été strictement limitée aux seuls usages suivants pour les cultures fruitières et la vigne, sous la réserve que les traitements ne soient exécutés qu'après la fin de la floraison : tordeuse orientale du pêcher, carpocapse des pommes et des poires, acariens du pommier et du poirier, pucerons verts et cendrés du pommier, pucerons cendrés du poirier, cochylis et eudémis de la vigne. Cette spécialité peut également être utilisée contre la grosse altise du colza, le charançon des tiges du colza, la pégomyie de la betterave et les pucerons verts et noirs de la betterave.

COLZA D'HIVER

CHARANCON DE LA TIGE -

Les captures de cet insecte enregistrées jusqu'à présent sont très faibles et les conditions climatiques lui demeurent défavorables. En conséquence, aucun traitement ne se justifie actuellement. Toutefois, il convient de se montrer attentif, car un relèvement de la température pourrait provoquer une reprise d'activité de ce charançon. De prochaines informations sur ce sujet seront données dans un prochain bulletin.

.../...

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER -

Les projections d'ascospores sont en légère augmentation mais demeurent faibles dans l'ensemble des régions. Elles sont commencées dans le Nord de la Sarthe, de la Mayenne et de la Loire-Atlantique. D'autre part, les variétés ont partout atteint ou dépassé le premier stade sensible C3D.

Par conséquent :

- dans les vergers du Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique (sauf le Nord), de la Vendée, du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, le traitement conseillé dans le bulletin du 13 Mars doit être renouvelé dès que l'état du sol permettra le passage des appareils, s'il a été éliminé par les pluies, ce qui constitue le cas le plus fréquent.

- dans les vergers où, du fait des pluies abondantes, aucun traitement n'a pu être réalisé, il y a lieu d'assurer la protection le plus tôt possible.

- dans les vergers du Nord de la Sarthe, de la Mayenne et de la Loire-Atlantique, il y a lieu d'effectuer un premier traitement dès que l'état du sol permettra le passage des appareils.

TAVELURE DU POMMIER -

Les projections d'ascospores sont également commencées dans toutes les régions.

Sur les variétés qui ont atteint ou dépassé le stade sensible C3D (séparation des écailles des bourgeons et apparition du sommet des inflorescences), il y a lieu d'effectuer un premier traitement dès que l'état du sol permettra le passage des appareils. Sur les variétés à débourrement plus tardif, ce premier traitement devra être exécuté aussitôt que le stade C3D sera atteint.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER -

Les projections d'ascospores ne sont pas commencées. Il n'y a donc pas lieu d'intervenir.

FEU BACTERIEN DU POIRIER -

Un tract illustré avec des photographies en couleur, représentant les symptômes de cette maladie, vient d'être publié. Nous en tenons un certain nombre d'exemplaires à la disposition de nos abonnés qui nous en feront la demande en joignant une enveloppe timbrée à leur adresse.

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire des
PAYS DE LA LOIRE

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 26 MARS 1979

.../...